

Visite du ministre de l'agriculture Crise aviaire Vendredi 13 mai, Mugron

Le vendredi 13 mai dernier, le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll est venu dans les Landes pour rencontrer les acteurs de la filière « palmipèdes » actuellement touchée par l'épizootie de crise aviaire. En tant que partenaire économique du territoire, la CCI était conviée et a participé aux échanges, représentée par M. Guy FEUGAS, Vice-Président Industrie de la CCI des Landes.



Pendant la réunion, le Ministre est revenu sur le déroulé des événements et des décisions administratives prises depuis l'apparition du premier foyer de virus en novembre 2015.

Ce qu'attendait la CCI des Landes, se sont les annonces concernant les entreprises de la filière aval, qui, pour l'instant, bénéficient seulement des dispositifs de droit commun. Toutefois, le Ministre n'a fait aucune annonce nouvelle concernant la filière aval, il a seulement répété qu'à la date du 13 mai 2016, les dispositifs d'activité partielle, de report de charges ou de préfinancement du CICE avait été peu mobilisés par les entreprises, ce qui pouvait laisser penser que les entreprises de l'aval n'avaient pas encore de difficultés.

A propos du fonds de 60 M€ en avances remboursables, M. Le Ministre a précisé que celui-ci était dès aujourd'hui disponible et mobilisable par les entreprises. Il a été précisé au Ministre que le peu de mobilisation des dispositifs de droit commun n'était pas révélateur de la situation des entreprises de l'aval, que les dispositions financières prévues pour les entreprises ne prenaient pas "la juste mesure des conséquences sociales et économiques qui menacent plus de 4.000 emplois" et pour finir qu'aider l'amont sans accompagner l'aval reviendrait à condamner l'ensemble de la filière Foie Gras du Sud Ouest.

Exemples

- Les entreprises de transformation ont travaillé jusqu'au 2 mai inclus pour fabriquer le maximum de stock, la période d'inactivité est donc décalée par rapport à d'autres activités de l'aval.
- Devant la crainte de voir partir leurs salariés, certaines entreprises ne mobilisent pas l'activité partielle et préfèrent « jongler » entre récupération d'heures supplémentaires et congés à prendre.
- Les niveaux de trésorerie sont dans certains cas largement suffisants pour passer la période de vide sanitaire, toutefois, le préjudice d'activité de mai à octobre, pèsera sur les exercices 2016 et 2017 et doit être pris en compte dès maintenant. Sachant que pour certains secteurs (transport, abattage ...) des investissements seront nécessaires dans le cadre des nouvelles règles sanitaires en vigueur.

A l'issue des échanges concernant les entreprises de la filière aval, le Ministre a explicité très clairement que les entreprises de l'aval ne devaient pas attendre de rencontrer des difficultés pour mobiliser les dispositifs de droit commun et que toutes les entreprises justifiant de difficultés actuelles ou futures peuvent dès maintenant déposer un dossier.

Suite à cette visite et aux propos tenus par le Ministre de l'Agriculture, **la CCI des Landes invite les entreprises de l'aval à faire connaître dès maintenant leurs difficultés** (RH, trésorerie, investissements, activité commerciale, approvisionnement ...) auprès des services de l'Etat, dans les plus brefs délais.

La CCI des Landes se tient à la disposition des entreprises pour les accompagner dans l'accès à tous les dispositifs disponibles : activité partielle, report de charges sociales et fiscales, préfinancement CICE, avance remboursable.

